



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 13/07/2023
ID Télétransmission : 033-213300635-20230711-131078-DE-1-1

Date de mise en ligne : 14/07/2023

certifié exact,

**Séance du mardi 11 juillet
2023
D-2023/219**

Aujourd'hui 11 juillet 2023, à 14h11,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Madame Sylvie JUSTOME présente à partir de 14h45, Monsieur Laurent GUILLEMIN présent à partir de 15H45, Monsieur Aziz SKALLI présent à partir de 18H25. Monsieur Dominique BOUISSON présent jusqu'à 17H00, Madame Béatrice SABOURET présente jusqu'à 18H20, Monsieur Thomas CAZENAVE présent jusqu'à 19H50.

Excusés :

Monsieur Amine SMIHI, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Evelynne CERVANTES-DESCUBES,

Attribution d'une subvention à la coopérative scolaire de l'école Bel Air. Échanges avec un orphelinat de Majunga à Madagascar.

Madame Sylvie SCHMITT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2020, la ville de Bordeaux propose à l'ensemble de ses 115 écoles de co-construire des projets entre les élèves, les équipes municipales et pédagogiques afin d'apaiser le climat scolaire sur le temps de la pause du midi.

Ces projets dénommés « CLÉ 2 SOL » (CLimat École SOLidaire) est initié sur la base du volontariat des agents des écoles.

Dans ce cadre, l'école élémentaire Bel Air, a mis en place un projet solidaire d'échanges avec l'orphelinat de Majunga (Madagascar) depuis janvier 2023.

Ce projet solidaire consiste à créer un lien entre les élèves de l'école et les enfants de l'orphelinat à travers des échanges de lettres, de dessins, de photos et de chansons.

L'école a prévu d'organiser une collecte de vêtements, dont une partie sera adressée à l'orphelinat, l'autre étant distribuée à une association locale (Le Relais).

Cette action initiée par les agents des écoles, pleinement portée et défendue par les élèves et enseignants, associe également certains parents d'élèves dans le respect du projet « CLÉ 2 SOL ».

Elle conduit notamment à faire réfléchir les élèves sur les difficultés du quotidien des plus démunis, en particulier les plus jeunes, que ce soit sur le plan local ou à l'étranger. Elle vise par ailleurs à responsabiliser et développer leur sens du partage, de l'entraide et de la solidarité.

À la fin de cette année scolaire, le travail réalisé autour de ce projet a été présenté à l'ensemble des parents et élus présents lors de la fête de l'école.

Afin de financer le transport du colis dont le poids est estimé à 20 kilogrammes (vêtements, dessins et lettres des enfants inclus) à destination de Madagascar, une aide financière évaluée à 200 euros est nécessaire.

La coopérative scolaire, association d'adultes et d'élèves, est gérée par l'équipe pédagogique sous la responsabilité du directeur. Elle décide de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative au service de tous les élèves de l'école. Elle est alimentée par les cotisations, les bénéfices de l'organisation de manifestations (fête des écoles) ou de dons et subventions.

La coopérative de l'école élémentaire Bel Air est affiliée à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École). Dans ce cadre, l'OCCE assume la responsabilité de son fonctionnement et lui permet de bénéficier de son soutien en matière éducative, pédagogique, juridique et comptable. Pour cette action, la coopérative se chargera du paiement direct de la prestation de transport du colis.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser une subvention de 200 euros à l'OCCE, chargée de répartir et d'attribuer le fonds à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Bel Air

Cette dépense sera imputée sur le compte 65 748, fonction 020 pour l'exercice 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE de Monsieur Patrick PAPADATO

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 11 juillet 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Sylvie SCHMITT